

## Compte-rendu Comité syndical du 25 avril 2024

**Objet :** Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

**Date :** 25 avril 2024 (10h00)

**Lieu :** Maison de la baie d'Audierne (Tréguennec)

**Participation :** membres présents : 14 (P), membres représentés : 3 (R), voix délibératives : 17

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	LE TROADEC Gwenola	P	
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille	P	
	TIT	MOREL Stéphane		Excusé
	TIT	BOURHIS Danielle	P	
	TIT	GAIGNE Jean-Michel	R	
	SUP	BREN Jean-Marc		X
	SUP	CANEVET Yves		X
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis	R	
	TIT	GERBE Alain	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	P	
	TIT	CARIOU Jacques		X
	SUP	LE GOFF Michèle		X
	SUP	LE COZ Hervé		X
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoit		X
	TIT	SERGENT Gilles	R	
	TIT	BUREL Bruno	P	
	SUP	KERLOCH Gurvan		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan		X
	SUP	SAVINA Henri	P	
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul		X
	SUP	CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	PERHERIN Nolwenn		X

**Pouvoirs :**

- GAIGNE Jean-Michel à JOUSSEAUME Éric
- CARADEC Jean-Louis à BUREL Michel
- SERGENT Gilles à BUREL Bruno

**Personnes invitées :**

- PICHERAL Thomas, HELIAS Fanny (OUESCO)

**Ordre du jour :**

---

- Examen des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires
- Complément à la stratégie Breizh Bocage 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille
- Modification de la délibération du 25 octobre 2021 instaurant l'IFSE et le CIA (régime indemnitaire appelé RIFSEEP)
- Questions diverses

**Pièces jointes :**

---

- Support de présentation
- N°0824 - délibération portant sur l'adoption des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires
- N°0924 - délibération portant sur la modification de la délibération du 25 octobre 2021 instaurant l'IFSE et le CIA (régime indemnitaire appelé RIFSEEP)

**Objet des discussions :**

---

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de OUESCO :

- Procède à l'appel des membres et fait observer le quorum.
- Fait adopter le compte-rendu de la séance du 29 mars 2024.
- Présente l'ordre du jour de la réunion.

Le comité syndical désigne Christian Loussouarn comme secrétaire de séance.

**EXAMEN DES PLANS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES**

Éric Jousseau indique que la démarche collective initiée par OUESCO dans le cadre du contrat territorial a permis l'émergence d'une dynamique de projet. Le processus de concertation conduit avec les gestionnaires, les partenaires institutionnels et les agriculteurs a conduit à l'émergence d'une stratégie ambitieuse et devrait permettre aux gestionnaires de l'Ouest-Cornouaille d'être les premiers à remettre leurs plans d'action au Préfet du Finistère.

Fanny Hélias rappelle que le bassin de l'Ouest-Cornouaille compte 5 des 18 captages prioritaires du Finistère utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et présente :

- les étapes de la démarche de renforcement de leur protection,
- la stratégie d'action proposée sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille.

**1. CAPTAGE DE KERGAMET**

Fanny Hélias présente les spécificités de l'AAC et le projet de plan d'action associé.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Philippe Stephan souligne que le délai de retour à la qualité des eaux fixé à 2027 est extrêmement court.*
2. *Michel Burel explique qu'il est nécessaire de rentrer dans ce dispositif volontariste pour éviter un dispositif réglementaire de type Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).*
3. *Philippe Stephan rappelle qu'un grand nombre d'actions ont déjà été mises en place sur ce captage : boisement, déplacement d'exploitation agricole.*
4. *Henri Savina émet des réserves sur la fiabilité du périmètre des AAC.*
5. *Bruno Burel demande s'il existe toujours des PLU qui n'intègrent pas les inventaires de zones humides.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral rappelle les objectifs de qualité : <40 mg/l stabilisé pour les nitrates, <0.08 µg/l par substance active de pesticides et <0.4 µg/l pour la somme des substances actives de pesticides.*
2. *Éric Jousseau précise qu'il faut convaincre de l'efficacité de la stratégie proposée. Compte tenu de l'inertie des milieux, les résultats pourront être constatés dans une temporalité différente.*
4. *Thomas Picheral rappelle la différence entre les périmètres de protection et les aires d'alimentation. La définition des AAC constitue la première étape de la démarche de renforcement de la protection des captages prioritaires. Ce travail a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage des gestionnaires.*
5. *Thomas Picheral explique que l'ensemble des PLU de l'Ouest-Cornouaille n'ont pas été révisés à la suite de la réalisation des inventaires de zones humides et indique que les inventaires sont évolutifs et précisés au gré des nouvelles expertises terrain.*

## 2. CAPTAGE DE BROMUEL

Fanny Hélias présente les spécificités de l'AAC et le projet de plan d'action associé.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Yves Kerisit précise que l'AAC de Bromuel (171 ha) est sensiblement plus étendu que le PPC (120 ha).*
2. *Philippe Stephan demande si le SIEG va contacter les propriétaires pour faire des propositions d'acquisition.*
3. *Philippe Stephan évoque l'avenant au contrat territorial et son volet foncier fléchi vers les acquisitions sur l'AAC de Bromuel.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Yves Kerisit explique que le syndicat est engagé dans une démarche volontariste d'acquisition. Les discussions sont engagées avec les propriétaires.*
3. *Thomas Picheral rappelle que le budget du volet foncier du contrat territorial 2023-2025 était limité à 10 000€. L'avenant n°1 au contrat territorial a permis d'augmenter cette enveloppe budgétaire compte tenu des opportunités foncières identifiées sur l'AAC de Bromuel. L'inscription au contrat territorial permet aux gestionnaires de bénéficier d'une aide financière de 50% de l'Agence de l'eau pour les acquisitions foncières situées dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.*

## 3. CAPTAGE DE KERSTRAT

Fanny Hélias présente les spécificités de l'AAC et le projet de plan d'action associé.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Fanny Hélias précise que la fiche action portant sur le contrôle des ouvrages de stockage d'effluents d'élevage n'a pas été maintenue en raison de l'évolution du positionnement des services de l'Etat.*
2. *Philippe Stephan rappelle les concentrations en Nitrate très élevées observées sur ce captage (80 mg/l) avant la mise en œuvre des premières mesures de protection.*

3. *Philippe Stephan rappelle ensuite que le captage de Kerstrat a temporairement été fermé en 2022 en raison des concentrations en ASDM (métabolite du nicosulfuron).*
4. *Alain Gerbe demande des précisions sur l'origine des pollutions.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Michel Burel regrette la reculade de la DDTM.*
3. *Henri Savina indique que la forte productivité du captage de Kerstrat justifie pleinement la poursuite des actions de lutte contre les pollutions diffuses. L'eau produite à Kerstrat est actuellement diluée avec l'eau du Moulin.*
4. *Thomas Picheral indique que chaque AAC a fait l'objet d'un diagnostic territorial des pressions. Les plans d'action reposent sur ces diagnostics.*

#### 4. CAPTAGES DE LANNOUREC ET DE LESAFF

Fanny Hélias présente les spécificités des AAC et les projets de plans d'action associés.

Thomas Picheral explique que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) correspondent à un dispositif financier qui rémunère les agriculteurs pour leurs actions productrices d'aménités environnementales : préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité. Le dispositif sera ici financé par le syndicat mixte des eaux du Nord du Cap Sizun et visera la reconquête de la qualité de l'eau. La mise en place d'un PSE nécessitera une étude de préfiguration.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Emile Bonizec indique qu'il est difficile d'atteindre le désherbage 100% mécanique des cultures.*
2. *Philippe Stephan explique que sur les parcours de volailles il faut veiller au maintien du couvert végétal.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Fanny Hélias explique que la réussite du désherbage mécanique dépend des conditions météorologiques et de la complexité des rotations.*

Thomas Picheral explique que la mise en œuvre de ces plans d'action nécessite le recrutement d'un chargé de mission sur la période 2025-2027. Les modalités de financement de ce poste sont en discussion avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne. Les taux de subvention seront précisés au cours de l'été en application du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Jean-Louis Buannic propose de solliciter également l'aide financière le conseil départemental du Finistère.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseau s'engage à mobiliser l'ensemble des financeurs engagés sur les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau.*

A l'unanimité, le comité syndical :

- Adopte chacun des plans de lutte contre les pollutions diffuses agricoles des AAC de l'Ouest-Cornouaille.
- Valide le principe du recrutement d'un chargé de mission « captages prioritaires » sur la période 2025-2027. La création de poste sera décidée au cours du second semestre 2024 compte tenu des engagements des financeurs.

## COMPLEMENT A LA STRATEGIE BREIZH-BOCAGE DE L'OUEST-CORNOUAILLE

### 1. PROJETS BOCAGERS HORS ZONES D'ACTION PRIORITAIRES

Thomas Picheral explique qu'à ce stade la première campagne d'animation Breizh-Bocage a permis de valider 5.5 km de projets bocagers situés tout ou partie dans le périmètre des zones d'actions prioritaires.

Le comité syndical décide d'orienter les porteurs de projets situés en dehors des zones d'action prioritaires vers le plan arbre du conseil départemental (montage des dossiers par la chambre d'agriculture du Finistère).

### 2. COMPENSATION DES HAIES BCAA8

Thomas Picheral explique que la suppression de haies répertoriées par la PAC est possible mais doit être compensée. La longueur de haie replantée doit à minima être équivalente à la longueur de la haie détruite. Si la destruction porte sur plus de 2 % du linéaire total de l'exploitation ou plus de 5 m, la nouvelle haie doit être implantée sur un meilleur emplacement environnemental justifié sur la base d'une prescription dispensée par un technicien agréé.

Pour garantir la qualité environnementale des projets de déplacement, le comité syndical décide dans un premier temps de ne pas facturer le conseil de compensation des haies BCAA8. Le conseil technique intégrera le montage du dossier de subvention auprès du département dans le cadre du plan arbre.

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 25 OCTOBRE 2021 INSTAURANT L'IFSE ET LE CIA

Éric Jousseaume rappelle que le syndicat applique le RIFSEEP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le RIFSEEP se compose de 2 parties :

- IFSE (régime indemnitaire fonctionnel lié aux fonctions, sujétions et expertises).
- CIA (complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel et versé annuellement).

En application de la décision du conseil d'Etat du 22 novembre 2021, Éric Jousseaume indique qu'il convient de ne plus verser l'IFSE pendant les congés de longue maladie, les congés de grave maladie et les congés de longue durée.

Par ailleurs, Éric Jousseaume propose de préciser les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents et de faire évoluer le montant maximal du CIA à 800€ (contre 200 € aujourd'hui).

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Éric Jousseaume précise qu'en l'absence de critères précis d'évaluation le CIA ne joue pas son rôle d'outil managérial.*
2. *Bruno Burel demande confirmation sur le fait que le CIA correspond à une prime annuelle.*
3. *En référence au fonctionnement mis en place sur la commune de Pouldergat, Henri Savina indique que la définition de critères permet une clarification vis-à-vis de l'évaluation des agents.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Éric Jousseaume confirme qu'il s'agit bien d'un complément indemnitaire versé annuellement en proportion à l'engagement professionnel de l'agent.*

A l'unanimité, le comité syndical :

- Adopte les modifications relatives aux conditions de versement de l'IFSE telles que présentées.
- Adopte les modifications relatives aux critères, montants et conditions de versement du CIA telles que présentées.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. CAMPAGNE MAEC 2024

Thomas Picheral rappelle les difficultés financières du dispositif, présente les niveaux de priorisation des dossiers définis par l'autorité de gestion (DRAAF) et souligne les incohérences avec la politique de renforcement de la protection des captages prioritaires.

Compte tenu de ces éléments, pour 2024, Éric Jousseaume propose de monter les dossiers MAEC sur l'ensemble du bassin de l'Ouest-Cornouaille en insistant sur le cadre régional d'instruction tout en renforçant l'animation sur les bassins prioritaires définis dans la stratégie du PAEC de l'Ouest-Cornouaille.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Philippe Stephan observe une différence entre le discours de l'Etat et les moyens mis en place et indique qu'à ce jour les aides MAEC 2023 n'ont pas encore été versées.*

### 2. ENVASEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA RIVIERE DE PONT- L'ABBE

Thomas Picheral présente les orientations prises par le comité restreint le 12 avril 2024.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Éric Jousseaume précise que l'étude de caractérisation du fonctionnement hydro-sédimentaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de OUESCO. La maîtrise d'ouvrage de l'étude multi-scénario d'aménagement de la route digue sera discutée avec la commune de Pont-l'Abbé en lien avec le projet de suppression de la décharge littorale.*
2. *Cyrille Le Cleach demande des précisions sur l'articulation de l'étude avec le projet de dragage des ports de Loctudy.*
3. *Christian Loussouarn préconise tout d'abord d'aménager la route digue de l'Île Chevalier et ensuite de réaliser une étude portant sur le fonctionnement hydro-sédimentaire de l'estuaire.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Éric Jousseaume explique que les problématiques sont liées mais que les projets sont différents. L'étude proposée par OUESCO vise la restauration du fonctionnement hydro-sédimentaire de la ria. L'opération de dragage des ports vise le maintien des usages de pêche et de plaisance.*

### 3. STRUCTURER UNE FILIERE BOIS ENERGIE BOCAGER EN CORNOUAILLE

Thomas Picheral présente les orientations prises par le groupe de travail le 17 avril 2024.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Éric Jousseaume insiste sur la nécessité de fédérer les territoires pour structurer une filière et signer un contrat de chaleur avec l'ADEME.*
2. *Éric Jousseaume indique que le site de l'actuel usine de compostage de Lézinaudou à Plomeur pourrait être requalifié en plateforme de stockage de bois plaquette.*
3. *Jean-Louis Buannic souligne la présence d'acteurs économiques comme Adel Service.*
4. *Alain Gerbe indique que le SDEF travaille également sur le sujet.*
5. *Henri Savina préconise le développement des chaudières à bois pour les équipements publics et de poêle à granulés pour les particuliers.*
6. *Jean-Louis Buannic évoque l'installation d'une chaudière bois pour chauffer la piscine et le siège de la CCPBS.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Christian Loussouarn indique que dans le cas du nouveau lotissement de Combrit les promoteurs n'ont pas retenu la création d'un réseau de chaleur. La réflexion reste cependant d'actualité pour la Mairie et l'EPHAD.*

M. le Président lève la séance à 11h45.

Éric Jousseume  
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille